DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 JUILLET 2010

Délibération n° 2010.07.117

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - année 2009

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **02 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Certifié exécutoire
reçu en Préfecture
le :
publié ou notifié
le :

P/Le Président
Le Vice-Président

	DELIBERATION N° 2010.07.117
ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - EAUX USÉES - SPANC	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2009

Suite au vote du compte administratif 2009 du budget de l'assainissement, il convient d'émettre un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement prévu par la loi n°95 -101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n°95-635 du 6 mai 1995, au titre de l'exercice 2009.

Il a pour objectifs :

- de fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques générales du service public de l'assainissement,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Actions de sensibilisation, de solidarité et de coopération décentralisée.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 24 juin 2010,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif, pour l'exercice 2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

FAIT ET DELIBERE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LEDIT JOUR HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.